



# DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RÉALISÉ DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE

<b>Demandeur :</b> Nom/Prénom..... Adresse..... .....	<b>Propriétaire :</b> Nom/Prénom..... Adresse..... .....
--	---

**Bien à contrôler :**  
Adresse.....  
.....  
**Références cadastrales** (toutes les parcelles concernées par la vente) :  
.....  
.....  
**Personne à contacter pour effectuer la visite :** .....

**Coordonnées téléphoniques :**  
.....

**Pièces à fournir lors de la demande :**

- ✓ Plan de localisation du bien
- ✓ Plan cadastral

**Pièces à tenir à disposition lors de la visite :** tout document pouvant justifier de la composition et l'entretien du dispositif d'assainissement non collectif (facture, plan de construction, ancien diagnostic, justificatif de vidange...)

**Facture à adresser à :**  
Nom/Prénom.....  
Adresse.....  
.....

Labels in diagram: Ventilation secondaire, Ventilation primaire, La collecte, Le pré-traitement, 3 m, 3 m, La filière de traitement, Évacuation des eaux épurées, 30 m, Puits ou captage pour alimentation en eau potable.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif justifiant de l'état de l'installation est à joindre au dossier des diagnostics immobiliers. Le document doit dater de moins de trois ans au moment de la vente (article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique et article L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation).

Ce contrôle obligatoire est soumis à une redevance de **125 € HT, soit 137.50 € TTC** (délibération du 3 avril 2018).

Aucun contrôle n'a été effectué OU le contrôle date de plus de trois ans. **Je souhaite effectuer ce contrôle** et m'engage à régler la redevance afférente.

Un contrôle a déjà eu lieu, il y a moins de trois ans, **je souhaite une copie du diagnostic.**

**Diffusion des conclusions :**

Date : .....

Email notaire : ..... **Signature**

Email agence immobilière : ..... **(du propriétaire)**

Email autre : .....